

SEN 020 17/18
Reconfiguration du site intranet du Sénat (IntraSen)

LISTE N° 2 DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1

Le proposant devra-t-il utiliser le cadre WET (Web Experience Toolkit) pour la conception de l'intranet?

Réponse 1

Le proposant peut utiliser WET (Web Experience Toolkit) mais ce n'est pas obligatoire.

Question 2

La DP mentionne «ces» termes généraux et supplémentaires à la section 2 «Interprétation». Quelles conditions supplémentaires du « SACC » ou conditions générales s'appliquent-elles à la présente DP? Par l'emploi du mot «ces» avant «conditions générales» dans la DP PARTIE 7 (2) (ii) pour confirmer que le Sénat dit que seules les conditions générales de contrat apparaissant aux quatre coins de ce document de 29 pages s'appliquent comme « articles » du Contrat?

Réponse 2

Le Sénat du Canada n'utilise pas les conditions supplémentaires du « SACC » ni les conditions générales.

Seules les conditions générales du présent document et les addenda s'appliqueront en tant qu' "articles" du Contrat.
